



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

## Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 4 juin 2021

Affaire suivie par :  
Sandrine Hüni

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

Tél : 04 74 45 58 47  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet** : appel à candidature relatif à un poste à profil, rattaché à l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, vacant à la rentrée scolaire 2021.

**Pièce(s) Jointe(s)** : Formulaire de candidature et fiche de poste

- ⇒ **Poste d'enseignant référent parcours de la scolarité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

	Affectation RS 2021
Titulaire du CAPPEI quel que soit le module et inscrit sur la liste d'aptitude d'enseignant référent.	Titre définitif
Enseignant non inscrit sur liste d'aptitude d'enseignant référent	Titre provisoire* Pérennisation possible rentrée scolaire 2022 si inscription sur liste d'aptitude

\*Le candidat retenu et affecté à titre provisoire la totalité de l'année reste titulaire de son poste.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche en annexe devra être adressé pour le **mardi 29 juin au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de la date et de l'horaire de leur entretien par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (@ac-lyon.fr).

Le candidat retenu sera nommé sur le poste au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et n'est pas autorisé à candidater à tout appel ultérieur.

Marilyn Rémer

Formulaire de candidature  
**Poste d'enseignant référent parcours de la scolarité  
de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

A retourner à votre IEN de circonscription pour **le mardi 29 juin**  
qui le transmettra à la division des personnels  
**pour le jeudi 1<sup>er</sup> juillet**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

Téléphone portable : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr

A \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé(e)

**Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine**

Nom prénom, date et signature de l'IEN

**Fiche de poste: référent parcours de scolarité de la MDPH (déclinaison de la fiche métier référencée: )**

**Intitulé/définition du poste:** le référent parcours scolarité de la MDPH anime, organise et adapte aux besoins le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires concernant les enfants handicapés. Il évalue les besoins liés au handicap des enfants ou jeunes pour lesquels une demande est déposée à la MDPH en matière de scolarité et leur éligibilité aux aides légales et en fait le rapport devant la commission des droits et de l'autonomie. Il est référent technique en interne à la MDPH et vis-à-vis des partenaires sur les questions liées à l'orientation scolaire des élèves en situation de handicap relevant des compétences de la MDPH et contribue à la veille juridique dans ce domaine.

Il travaille en binôme avec un autre agent chargé des mêmes missions travaillant à mi-temps

Il fait équipe avec l'autre référent et le travailleur social mis à disposition de l'Education Nationale, référent des orientations médico-sociales enfant)

Il exercera cette mission à temps plein et bénéficiera également, chaque année, de l'indemnité pour mission particulière prévue par la réglementation.

Enseignant spécialisé, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'enseignant référent, il est mis à disposition de la MDPH à temps plein par la direction académie des services de l'Education nationale de l'Ain.

**identification de l'occupant/ nom et prénom/ grade:** enseignant spécialisé mis à disposition à temps plein par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale - agent titulaire de catégorie A de la fonction publique de

**Missions-activités:**

- organisation du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires enfants, en lien avec la direction et les partenaires de la MDPH.

- participe aux équipes pluridisciplinaires enfants en tant qu'évaluateur et animateur.

- rédige une fiche de synthèse de l'analyse effectuée mentionnant les propositions formulées par l'équipe et devant être soumises à la commission des droits et de l'autonomie (CDA)

- contribue à l'élaboration des propositions et conseils adressés à la famille.

- participe aux CDA plénières et préparatoires comme rapporteur et référent technique.

- participe aux réunions de service **de direction** et réunions techniques MDPH.

- participe, selon la demande de la direction au traitement des situations dans le cadre de la démarche "réponse accompagnée pour tous" en lien avec le référent en charge de cette mission

Participe aux autres missions confiées par le directeur de la MDPH nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet scolaire et médico-social des plans personnalisés de compensation.

Participe aux actions de communication de la MDPH concernant les enfants.

Représente la MDPH dans différentes réunions et instances, à la demande du directeur MDPH, notamment auprès de la CNSA, des partenaires de l'Education Nationale **et des établissements et services médico-sociaux.**

Contribue à l'élaboration de modèles de documents, courriers...

Participe à la gestion des litiges et demandes de médiation.

Dialogue avec la famille et l'enfant concernés, en CDA ou pour les besoins de l'équipe pluridisciplinaire.

Participe à l'évaluation de l'action de la MDPH et à la mise en oeuvre de son projet de service.

Participe à l'élaboration de pratiques communes avec les partenaires, **notamment participe aux réunions de coordination ARS/MDPH/Education nationale et aux regroupements des enseignants référents organisés par l'Education nationale.**

Indicateurs d'appréciation des résultats: bilan annuel du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, évolution des délais compte-tenu de l'évolution de la demande.

**Positionnement hiérarchique:**

- sous l'autorité fonctionnelle (organisation du travail, des missions, relations de service) du directeur de la MDPH.

- sous l'autorité hiérarchique (notation, avancement) de l'inspecteur des services de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale

**Relations fonctionnelles internes et externes:** avec la directrice sur les évolutions de l'activité, avec l'adjointe à l'instruction sur l'évolution des procédures et des calendriers, avec les coordinatrices et médecins sur les évaluations individuelles, avec le référent insertion professionnelle et référent orientation médico-sociales sur la situation des jeunes à partir de 16 ans, avec l'ensemble des partenaires (Education Nationale, notamment les enseignants référents, psychologues scolaires, médecins scolaires et inspecteurs de circonscription), professionnels des établissements et services médico-sociaux, membres de la CDA, agents exerçant des missions de polyvalence de secteur, d'aide sociale à l'enfance, de protection judiciaire de la jeunesse.

#### **Savoirs**

développement normal et apprentissages de l'enfant / programmes scolaires par niveau / les différents types de handicaps et les modalités de l'adaptation pédagogique et de la compensation / matériel pédagogique adapté / rôle des rééducations/ connaissance des dispositifs scolaires ordinaires et adaptés du département et des départements limitrophes / connaissance des établissements et services médico-sociaux et sanitaires pour enfants handicapés de l'Ain et des départements limitrophes ainsi que de la Suisse/ connaissance de la réglementation en matière de PPS, PAI, PPRE et PAP et de la réglementation découlant de la loi de 2005 / connaissance générale de la réglementation en matière

#### **Savoirs faire**

Analyser et synthétiser les différentes évaluations et éléments d'information reçus, qu'ils émanent de la famille et de professionnels en lien habituel ou non avec la MDPH. Evaluer une situation, son degré de priorité, les besoins et les mesures à mettre en oeuvre au niveau de l'orientation scolaire et médico-sociale, sur la base de documents transmis par des tiers et des productions de l'enfant, en prenant en considération le projet de vie de la famille. Pouvoir faire une analyse des besoins détachée des contingences locales mais savoir proposer un plan d'aide réaliste au regard des services existant localement. Techniques de communication orale et écrite, techniques d'animation de réunions, prise de notes, synthèse. Utilisation de l'outil IODAS (consultation) Multigest (consultation, intégration et modification de documents) messagerie, explorateur internet et traitement de texte.

#### **Savoir-être**

Capacité à travailler en équipe et en transversalité. capacité à transmettre ses connaissances, à gérer les priorités, à analyser, synthétiser, argumenter, conseiller. Rendre compte de son activité. Autonomie et adaptation. Capacité à communiquer en s'adaptant aux différents interlocuteurs (membres d'équipes pluridisciplinaires, membres de la CDA, usagers...). Respect de la discrétion professionnelle et du secret professionnel partagé.

**Contraintes ou spécificités du poste:** les mardis soir, horaires variables à prévoir pour les CDA. Respect des délais, l'ordinateur portable doit être transporté à chaque réunion ainsi que les dossiers. Permis B nécessaire, déplacements 2 jours par semaine sur l'ensemble du département de janvier à mars.

**Télétravail:** possible selon les règles en vigueur au sein du département ( 1 jour par semaine)

**Congés adaptés:** Pour un temps plein : 25 jours de CA et 27 jours de RTT

visas

date de mise à jour: mars 2021